

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION
Projet de règlement numéro 482 (2024)

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2024, le conseil a adopté le Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U visant à identifier toute partie du territoire étant peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain ainsi que de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le Projet de règlement numéro 482 (2024) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le Projet de règlement numéro 482 (2024) ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le Projet de règlement numéro 482 (2024) concerne l'ensemble du territoire de la ville de Carignan.
5. Le Projet de règlement numéro 482 (2024) peut être consulté à l'hôtel de ville auprès de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 février 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 12 février 2024.

Donné à Carignan, ce 12 février 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim